Stratégie de Metrolinx en matière de durabilité

2015-2020

METROLINX

Une agence du gouvernement de l'Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Message du président et chef de la direction **3**

La durabilité chez Metrolinx **5**

Comprendre la durabilité **5**

Bâtir sur notre mandat fondamental : la mobilité **6**

Propulser la durabilité : une perspective politique **7**

Nous sommes sur la bonne voie **8**

Élaborer notre stratégie **9**

Harmonisation **10**

Faire participer nos intervenants **11**

Déterminer nos priorités **13**

Stratégie en matière de durabilité (2015-2020) **14**

Notre vision **14**

Nos objectifs en matière de durabilité **15**

16 Faire preuve de résilience face au changement climatique

18 Réduire la consommation d'énergie et les émissions

21 Intégrer la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement

24 Réduire au minimum l'impact sur les écosystèmes

26 Accroître la responsabilité communautaire

Notre approche **29**

Effectifs **29**

Systèmes **29**

Rendement **30**

Notre carte pointage en matière de rendement **31**

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'amélioration de la prospérité, de la durabilité et de la qualité de vie dans la région du grand Toronto et de Hamilton (« RGTH » ou la « région ») par le transport est une priorité essentielle. Notre région doit relever des défis d'envergure, notamment le vieillissement des infrastructures, la croissance rapide de la population, l'évolution démographique, les pressions accrues exercées par l'aménagement du territoire, le ralentissement de la croissance économique et le bouleversement des rythmes du climat. À titre de président et de chef de la direction de Metrolinx, j'ai accepté de relever ces défis et les possibilités qui les accompagnent, au nom de mes collègues et des résidents de la RGTH. À titre de fervent partisan et de champion de la durabilité, je suis très heureux de présenter la *stratégie de Metrolinx en matière de durabilité* (2015 -2020) (« *stratégie en matière de durabilité* »), un outil permettant de déterminer et de comprendre les problèmes environnementaux, sociaux et économiques qui transforment notre monde, et d'agir en conséquence. Tous les membres de l'équipe de Metrolinx ont travaillé étroitement ensemble pour élaborer une vision et une approche visant à positionner Metrolinx et notre région à l'avant-plan du transport public durable. Cette stratégie permet de définir comment nous propulserons la durabilité.

Metrolinx a toujours été un champion de l'approche responsable et inclusive d'établissement de liens et de participation dans le cadre des problèmes environnementaux et sociaux. Nos efforts acharnés ont été reconnus à l'échelle nationale et internationale, le plus récemment pour avoir obtenu le niveau Or de l'American Public Transportation Association's (APTA) pour notre engagement envers la durabilité, ainsi que le Prix du leadership dans le secteur public du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Nous croyons que la durabilité est une évolution et un parcours, et c'est ce que notre stratégie en matière de durabilité représente. Il s'agit d'un outil pour nous aider à organiser et à accélérer notre approche de façon à ce que nous puissions intégrer la durabilité et l'innovation au processus décisionnel à tous les niveaux de notre organisme. Nous reconnaissons l'importance de travailler ensemble et nous nous sommes engagés à établir des liens et à intégrer la durabilité dans notre façon de planifier, de construire et d'exploiter un système de transport public de renommée mondiale.

Au cours de l'année dernière, nous avons beaucoup collaboré avec nos intervenants, y compris nos clients, le gouvernement, les organismes non gouvernementaux, les universités, les médias et autres, afin d'officialiser notre compréhension des étapes que Metrolinx devrait adopter dans ses propres opérations pour aider à améliorer la prospérité, la durabilité et la qualité de vie de notre région. Pour ce faire :

- Nous avons créé à l'interne un *Comité consultatif sur la stratégie en matière de durabilité* chargé de se pencher et de donner son opinion sur l'élaboration de la stratégie en matière de durabilité;
- Nous avons dressé une liste de sujets liés à la durabilité, en utilisant les outils, les normes et les protocoles en matière de durabilité les plus avancés au monde;
- Nous avons invité des intervenants à l'interne et à l'externe à évaluer et à classer par ordre de priorité les questions liées à la durabilité sur lesquelles nos efforts seront axés;
- Nous avons établi des objectifs, des actions et des mesures de succès pour cibler les questions prioritaires de durabilité;
- Nous élaborons un plan de mise en œuvre pour gérer et mesurer nos progrès vers l'intégration des principes de durabilité dans nos plans de travail et notre culture.

Ce cheminement nous a permis de vivre une expérience d'auto-découverte, d'éducation, de réflexion et de considération intelligente. Je sais que je ne parle pas seulement en mon nom lorsque j'affirme que j'ai été inspiré, intrigué et mis au défi par ce processus. C'est dans cet esprit que nous promettons ce qui suit pour l'avenir :

- Intégrer : examiner les répercussions environnementales, sociales et économiques de nos décisions;
- Établir des liens : inviter la communauté élargie des intervenants à participer à nos prises de décisions et d'actions;
- Améliorer : utiliser l'amélioration continue en tant que principe directeur sans limites

Je vous invite à examiner notre *stratégie en matière de durabilité*, à suivre notre approche et nos progrès, et à nous communiquer vos commentaires et votre rétroaction à sustainability@metrolinx.com.

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction
Metrolinx

LA DURABILITÉ CHEZ METROLINX

COMPRENDRE LA DURABILITÉ

Une utilisation accrue du transport public offre des avantages environnementaux et sociaux : réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)[1] et de la congestion routière, amélioration de la qualité de l'air, accès à des services, et bien plus. Il y a des avantages inhérents au transport en commun. Chez Metrolinx, nous croyons qu'un système de transport public durable doit également tenir compte de l'environnement, du bien-être social et économique, des choix en matière de déplacement, de la population, de la confiance, de l'éthique et de l'intégrité. Nous reconnaissons aussi que, étant donné notre situation actuelle de croissance et d'expansion sans précédent, nous devons concentrer nos efforts en matière de durabilité dans les domaines où les besoins sont les plus grands et qui auront le plus grand impact.

L'élaboration de notre *stratégie en matière de durabilité* est ancrée dans les trois principes du développement durable, tels que décrits par la Commission Bruntland en 1987. Dans ce contexte, la durabilité signifie :

- un développement qui doit répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs;
- un développement qui considère les interrelations inhérentes entre notre environnement, les populations qui y vivent et l'économie dans laquelle nous interagissons;
- un développement qui dépend de plusieurs perspectives pour comprendre la complexité des enjeux et obtenir le soutien nécessaire afin de mettre en œuvre des initiatives pour faire avancer le développement.

« Ce n'est qu'en considérant et en incluant les liens entre les valeurs environnementales, sociales et économiques dans nos processus et nos prises de décisions que nous pouvons respecter totalement nos engagements de mission. »

Bruce McCuaig
Président et chef de la direction
Metrolinx

[1] **Gaz à effet de serre** : gaz qui retiennent la chaleur du soleil dans l'atmosphère et causent un effet de serre, comme la vapeur d'eau (H_2O), le dioxyde de carbone (CO_2), l'oxyde nitreux (N_2O), le méthane (CH_4) et l'ozone (O_3).

BÂTIR SUR NOTRE MANDAT FONDAMENTAL : la mobilité

Le *Plan de transport régional* (« PTR ») oriente les efforts visant à offrir une série attrayante et flexible de solutions de transport, et à transformer le mode de déplacement de la population et des biens dans la RGTH. La vision, les buts et les objectifs du plan fournissent un modèle pour les besoins de la prise de décisions par les municipalités, les organismes et le gouvernement provincial. Élaboré et mis en œuvre en collaboration avec différents partenaires et intervenants, le PTR décrit en quoi un bon réseau de transport favorise une qualité de vie élevée, un environnement florissant, et une économie prospère pour la génération actuelle et les générations futures.

Le PTR peut contribuer à réduire les émissions globales de GES, et soutenir cet objectif de l'Ontario en encourageant un changement dans les choix individuels de déplacement. Ce changement consiste principalement à remplacer la conduite d'un véhicule à occupant unique (VOU) par des solutions plus éconergétiques telles que le transport en commun, les moyens de transport actifs (c.-à-d., marche ou vélo), le covoiturage et/ou le télétravail. Il s'harmonise avec *le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe*, qui permet des trajets en voiture plus courts, moins fréquents et plus efficaces en bâtissant des communautés à utilisations mixtes. Pour réduire la dépendance des résidents et des navetteurs aux véhicules à occupant unique, il est essentiel de leur offrir des moyens de transport de rechange qui soient attrayants et flexibles, et qui leur permettent de se rendre au travail, à l'école, aux magasins, aux services de soins de santé et aux activités sociales.

En tant que document d'orientation, le PTR décrit tous les points que la province de l'Ontario, Metrolinx et les municipalités locales doivent aborder pour favoriser le plus possible la mobilité et l'accès au sein de la RGTH. Il donne un aperçu des politiques, de l'infrastructure et des services requis pour atteindre des objectifs communs tels que gérer la congestion, améliorer l'expérience des navetteurs, intensifier l'aménagement et bâtir un système de transport qui est adaptatif et résilient face aux contraintes d'un changement climatique. Les initiatives de l'Ontario en matière de changement climatique viennent s'ajouter aux orientations politiques et aux investissements en matière d'infrastructures et représentent pour la région un horizon de planification qui va au-delà des 25 ans du PTR. Nous réalisons de plus en plus de progrès dans la concrétisation d'une vision plus cohérente et intégrée d'un avenir durable pour la région. De nombreuses mesures de soutien par les municipalités locales, le secteur privé et le secteur à but non lucratif ainsi que la *stratégie en matière de durabilité* appuient cette vision.

La *stratégie en matière de durabilité* qui s'appuie sur le PTR est axée sur la ***façon*** utilisée par Metrolinx pour planifier, construire et exploiter dans ses efforts pour faire avancer la durabilité dans le cadre de ses propres opérations.

PROPULSER LA DURABILITÉ : une perspective de politique

Tous les niveaux de gouvernement visent à accroître les avantages communautaires offerts par les projets d'infrastructure, à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, et à saisir les occasions d'effectuer la transition vers une économie sobre en émissions de carbone. À cette approche sont associées la pression et l'occasion de repenser notre mode de planification, de construction et d'exploitation.

La stratégie en matière de durabilité s'harmonise avec ces initiatives et les soutient, et permet de collaborer avec les communautés partenaires. Les lois et les politiques clés avec lesquelles la *stratégie en matière de durabilité* s'est harmonisée sont les suivantes :

- **Loi de 2006 sur Metrolinx** indique l'objectif de l'organisme, qui est de « faire preuve de leadership dans la coordination, la planification, le financement, l'aménagement et la mise en œuvre d'un réseau de transport multimodal intégré qui, à la fois : […] assure une haute qualité de vie, un environnement durable ainsi qu'une économie forte, prospère et concurrentielle ».
- Le **Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (2006)** est « un cadre de mise en œuvre de la vision du gouvernement de l'Ontario qui consiste à créer des collectivités plus fortes et prospères grâce à une meilleure gestion de la croissance. Le Plan de croissance orientera les décisions relatives à un vaste éventail de questions – transports, planification de l'infrastructure, aménagement du territoire, forme urbaine, logement, protection du patrimoine naturel et des ressources naturelles, dans l'intérêt de la promotion de la prospérité économique. »
- Le **Plan de transport régional (2008)** s'efforce d'offrir à la RGTH un « système de transport intégré qui améliore notre qualité de vie, notre environnement et notre prospérité. »
- La **Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité** établit « les mécanismes qui favorisent une planification […] de l'infrastructure […] soutenant la création d'emplois et les occasions de formation, la croissance économique et la protection de l'environnement et qui intègrent l'excellence de la conception dans cette planification. » Cette démarche met l'accent sur les avantages communautaires et la résilience face au changement climatique.
- La **Directive sur les données ouvertes (2015)** encourage la transparence et la collaboration en exigeant que toutes les données des ministères de l'Ontario et des organismes provinciaux soient rendues publiques, à moins d'être exemptées pour des raisons juridiques, de protection de la vie privée, de sécurité, de confidentialité ou de sensibilité sur le plan commercial.
- La **Loi de 2016 sur l'atténuation du changement climatique et sur une économie sobre en carbone** fixe les objectifs de réduction des émissions face au changement climatique pour l'Ontario jusqu'en 2050, et exige que la province crée périodiquement un plan d'action contre le changement climatique afin d'atteindre ces objectifs plus facilement. Elle offre un cadre pour le programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et établit un compte de réduction des gaz à effet de serre pour utiliser les produits du programme.
- Le **Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario (2016-2020)** indique une série de mesures conçues pour atteindre les cibles de réduction des émissions face au changement climatique en Ontario dans divers secteurs, y compris le transport, les bâtiments et la planification de l'aménagement du territoire.

NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE

> ***« Combiner la durabilité à notre façon de planifier, de construire et d'opérer fait partie du mandat de Metrolinx. Les engagements que nous avons pris à l'égard de la durabilité ainsi que les jalons que nous avons franchis témoignent du travail acharné et des efforts collectifs que fournissent nos employés pour y parvenir. »***
>
> John Jensen
> Chef responsable des immobilisations
> Metrolinx

Notre cheminement en matière de durabilité a commencé il y a plusieurs années. Il fait partie de notre mode de planification, de construction et d'exploitation depuis notre création. La *stratégie en matière de durabilité* a été conçue pour que nos efforts aient une cible et que nous puissions suivre nos progrès dans ce parcours.

Le saviez-vous?

- Nous avons exigé que toutes les nouvelles gares et installations de maintenance de GO respectent les critères de certification Or du système d'évaluation **de bâtiment écologique de LEED®**[2].
- Nous nous sommes engagés à intégrer des dispositions en matière **d'avantages communautaires** dans tous les projets d'infrastructure majeurs en 2013, en commençant par le projet de transport léger sur rail (TLR) d'Eglinton Crosstown.
- Nous respectons nos engagements en ce qui concerne le programme **Smart Commute** pour aider les employeurs et les voyageurs à explorer les choix de mobilité durables, tels que le covoiturage, le vélo et le transport en commun.
- Nous encourageons la recharge des **véhicules électriques** (VE), en offrant vingt bornes de recharge à 10 gares GO.
- Nous offrons l'accès à des **services d'autopartage et de vélopartage** à de nombreuses gares.
- Nous avons mis à l'essai divers modes de **transport dynamique**, comme le service GO Connect à notre gare GO de Milton.
- Nous avons installé des systèmes de **détection rapide des conditions météorologiques et d'inondation** partout dans notre système de transport en commun.
- Nous nous sommes engagés à **électrifier** les principaux segments du réseau ferroviaire de GO Transit pour permettre une exploitation plus efficace et la réduction des émissions de GES ainsi que de la pollution causée par les locomotives.
- Nous avons mis en œuvre un **système de gestion environnementale (SGE)**[3] primé.
- Nous disposons d'une **politique de télétravail** à l'intention des employés afin de réduire leurs déplacements ainsi que la congestion globalement.
- Nous offrons de la **formation** sur la durabilité et l'innovation aux nouveaux employés.

[2] **Leadership in Energy and Environmental Design (LEED®)** : système de certification de bâtiment écologique reconnu à l'échelle mondiale, qui permet la vérification par un tiers du fait qu'une communauté ou un bâtiment a été conçu et construit selon des stratégies visant à améliorer le rendement.

[3] **Système de gestion environnementale (SGE)** : système de base pour la gestion uniforme des programmes environnementaux pour tous les intervenants, les systèmes et les opérations à l'interne. Il crée une série de poids et de contrepoids pour repérer les écarts par rapport aux normes de rendement environnementales établies par GO Transit. En 2015, le SGE a reçu un prix de l'Association des chemins de fer du Canada.

ÉLABORER NOTRE STRATÉGIE

L'urbanisation, le vieillissement des infrastructures, l'évolution du profil démographique, la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement et les tendances associés nous obligent à concevoir différemment la façon de construire nos infrastructures, de gérer nos opérations et de servir les communautés en croissance de la RGTH. Il s'agit d'un engagement à long terme qui doit être exécuté correctement. Ce que nous bâtissons aujourd'hui sera encore là pour des générations à venir.

Offrir des services qui répondent aux besoins de notre environnement, ainsi que de la population et des communautés que nous servons, a toujours été une priorité pour Metrolinx. Avec le lancement de notre stratégie en matière de durabilité, nous avons une compréhension commune de l'endroit et de la façon auxquels Metrolinx aura recours pour cibler, mesurer et suivre ses efforts en matière de durabilité. Cette stratégie sert non seulement à énoncer notre engagement, mais aussi de cadre pour le processus décisionnel et d'outil de responsabilisation pour nos intervenants. La *stratégie en matière de durabilité* indique les actions et les mesures nécessaires pour connaître le succès au cours des cinq prochaines années, reconnaissant que nos efforts se poursuivront au-delà de 2020 si nous voulons maintenir notre engagement à l'égard de la durabilité et de l'amélioration continue. Avec le lancement de cette *stratégie en matière de durabilité*, nous devrons :

- Continuer à élaborer un système de transport intégré qui répond aux besoins de la RGTH sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs;
- Prendre des décisions équilibrées et éclairées qui tiennent compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques;
- Répondre à nos attentes élevées ainsi qu'à celles de nos intervenants;
- Accélérer et préparer notre organisme pour le changement, tant prévu qu'imprévu.

HARMONISATION

Metrolinx est une agence créée par le gouvernement de l'Ontario conformément à la *Loi de 2006 sur Metrolinx*, et dont le mandat permet d'assurer *« une haute qualité de vie, un environnement durable ainsi qu'une économie forte, prospère et concurrentielle »*. Cet engagement se reflète dans le PTR et la *stratégie quinquennale de Metrolinx*[4], positionnant la durabilité comme moteur et fondement du mandat de Metrolinx.

En étroite harmonisation avec la vision, les objectifs et les priorités du PTR et de la stratégie *quinquennale de Metrolinx,* notre *stratégie en matière de durabilité* est axée sur les ***moyens*** utilisés par Metrolinx pour mettre en œuvre tous ses projets, plans et activités déterminés pour réaliser des progrès significatifs vers la durabilité. En conséquence, notre stratégie en matière de durabilité est axée sur l'intégration des approches, des politiques et des processus qui s'appliquent à tous nos projets et services. C'est pour cette raison que la *stratégie en matière de durabilité* ne cite pas de projets d'infrastructure, de mises à jour de services ou d'objectifs d'achalandage précis. Nous visons actuellement à assurer la durabilité de ces projets d'infrastructure, à réduire les impacts de l'expansion du service, à tirer profit de nos investissements pour soutenir les communautés, et à maintenir un système de transport sécuritaire et fiable.

[4] ***Stratégie quinquennale de Metrolinx*** : aperçu évolutif sur cinq ans axé sur les activités que Metrolinx doit entreprendre, y compris des questions et des possibilités clés.

FAIRE PARTICIPER NOS INTERVENANTS

Pour élaborer notre *stratégie en matière de durabilité*, nous avons demandé aux intervenants à l'interne et à l'externe d'indiquer les problèmes de durabilité qui étaient les plus importants et avaient la priorité pour eux et pour Metrolinx.

En commençant en 2014, et sur une période de plusieurs mois, nous avons utilisé les outils suivants pour collaborer avec les intervenants et obtenir leurs commentaires

- **Des sondages électroniques** distribués à près de 3 000 intervenants à l'interne et à l'externe pour déterminer, regrouper en catégories et hiérarchiser les questions de durabilité. Les intervenants incluaient des clients, des dirigeants communautaires, des fournisseurs, des organismes gouvernementaux, des agences de transport en commun, des organismes non gouvernementaux (ONG), des universités et des associations industrielles et professionnelles.
- **Un atelier d'experts en durabilité externes** réunissant plus de 20 experts en durabilité reconnus, qui ont abordé des thèmes comme la gestion des problèmes environnementaux, le développement social et communautaire, et d'autres sujets associés. Nous avons cherché à obtenir des connaissances précises sur ce qui est nécessaire pour devenir chef de file en transport durable.
- **Un atelier et des entrevues à l'interne** avec plus de 60 intervenants pour repérer les initiatives et les activités existantes, partager des renseignements sur les pratiques exemplaires pertinentes dans les domaines de spécialisation, et comprendre les possibilités et les défis à relever.
- **Des réunions du comité consultatif sur la stratégie en matière de durabilité** réunissant des représentants de gestionnaires et de la direction de tout l'organisme. Quatre réunions avec plus de 20 représentants ont été organisées dans le but de mieux comprendre les priorités et les initiatives.
- **Des ateliers réunissant des experts en la matière** ont été organisés pour obtenir un consensus sur les mesures, le moment opportun, les buts et les cibles associés à chaque domaine d'intérêt. Cette activité a comporté 18 ateliers auxquels ont participé plus de 100 experts en la matière.

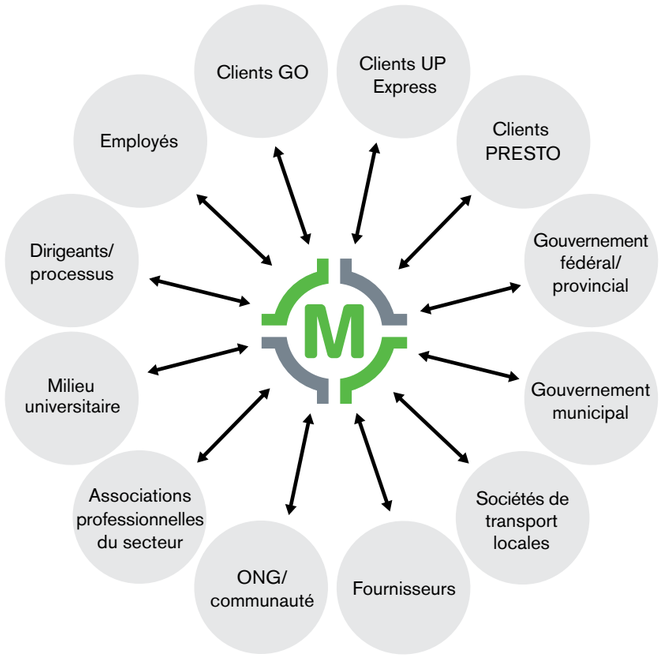

DÉTERMINER NOS PRIORITÉS

« Comprendre comment nous avons le plus grand impact et le lieu où il s'exerce nous permet de nous concentrer sur les secteurs et les besoins prioritaires. »

Leslie Woo

Chef de la planification
Metrolinx

Pour identifier les questions prioritaires, tant au sein de l'organisme que parmi nos intervenants, nous nous sommes fondés sur les concepts d'importance[5] décrits dans les *G4 Sustainability Reporting Guidelines*[6] de la Global Reporting Initiative (GRI). Nous avons aussi eu recours à une orientation offerte dans la *AA1000 Stakeholder Engagement Standard*[7].

L'évaluation de l'importance a été utile pour mettre en lumière l'importance de secteurs comme la résilience face au changement climatique, l'énergie et les émissions, l'approvisionnement durable, l'accès à un transport durable, notre personnel et la démonstration de confiance et d'intégrité. Certaines de ces questions sont bien développées dans le Plan de transport régional (PTR), la stratégie de Metrolinx liée au personnel, la Charte des passagers de GO et d'autres stratégies et plans de Metrolinx. Les stratégies actuelles de Metrolinx n'abordent pas certaines autres questions, comme la résilience face au changement climatique, l'énergie et les émissions et l'approvisionnement durable. Ces questions méritent plus d'attention.

Afin de nous efforcer d'obtenir le plus grand impact en matière de durabilité, nous avons évalué nos questions de durabilité les plus pertinentes afin de repérer celles qui représentent les plus grands besoins et les meilleures possibilités. Nous avons tenu compte des questions suivantes :

- Quel est le niveau d'impact en matière de durabilité de ce sujet pour Metrolinx et ses intervenants?
- Quel sujet représente la meilleure occasion de contribuer à un changement significatif, étant donné les investissements planifiés dans les infrastructures et les services?
- Quels sont les impacts réels et perçus du sujet pour Metrolinx?
- Dans quelle mesure la gestion du sujet soutient-elle l'atteinte d'autres objectifs stratégiques de Metrolinx?
- Dans quelle mesure Metrolinx peut-elle faire preuve de leadership en ce qui concerne ce sujet?
- Quel est le niveau de préparation organisationnelle pour gérer cette question?
- Dans quelle mesure la gestion de ce sujet peut-elle permettre de réaliser les priorités du gouvernement de l'Ontario?

[5] **Importance** : selon la Global Reporting Initiative (GRI), l'importance montre les impacts économiques, environnementaux et sociaux d'un organisme, ou les domaines qui ont une influence importante sur l'évaluation et les décisions des intervenants.

[6] **G4 Sustainability Reporting Guidelines de la Global Reporting Initiative** (GRI) : outil reconnu à l'échelle mondiale, conçu pour aider les organismes à évaluer les possibilités et les risques et permettre un processus décisionnel éclairé. Les G4 Sustainability Reporting Guidelines de la GRI offrent un cadre aux organismes leur permettant de produire des rapports sur les impacts et les indicateurs de rendement normalisés en matière de durabilité et de les divulguer.

[7] **AA1000 Stakeholder Engagement Standard** : norme internationale fondée sur des principes, qui mesure le niveau d'engagement d'un intervenant et son influence sur la stratégie, les modèles de gestion et la gouvernance d'un organisme.

LA STRATÉGIE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (2015-2020)

« La stratégie en matière de durabilité est liée de façon indissoluble à notre vision, notre mission et nos valeurs fondamentales, servant de feuille de route sur le chemin de la durabilité. »

Robert Siddall
Directeur financier
Metrolinx

NOTRE VISION

S'appuyant sur notre mandat, qui vise à planifier, construire et exploiter, la vision de la *stratégie en matière de durabilité* est ***de travailler ensemble pour réduire notre impact sur l'environnement et d'améliorer les possibilités pour les communautés.*** La stratégie en matière de durabilité est la feuille de route qui nous permettra de réaliser cette vision. Nos clients, nos employés et nos partenaires ont contribué à élaborer cette feuille de route, et nous demeurons engagés à produire un rapport sur nos progrès à chaque étape.

NOS OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

« Ne faites jamais rien sans vous poser la question suivante : quel impact cela aura-t-il sur nos clients, nos fournisseurs, nos employés et d'autres intervenants? » Mieux encore, assurez-vous de leur poser la question pour savoir ce qui leur importe et comment nous pouvons répondre à leurs besoins. »

Greg Percy
Chef de l'exploitation
Metrolinx

Chez Metrolinx, notre vision de la durabilité inclut la considération de nos responsabilités économiques, environnementales et sociales, ainsi que le besoin d'élaborer et de bâtir la capacité et de posséder l'état d'esprit permettant de respecter nosengagements. Tel que décrit dans la section « *Élaborer notre stratégie* », nous abordons actuellement certains aspects de la durabilité au moyen de stratégies et de plans existants de Metrolinx. D'autres thèmes, tels qu'indiqués ci-dessous, exigeront une attention collective supplémentaire.

Notre stratégie en matière de durabilité met l'accent sur cinq objectifs prioritaires de durabilité *(tels qu'indiqués à la figure 1.0)*, qui sont substantiellement pertinents pour Metrolinx et ses intervenants, et représentent les secteurs où les besoins sont les plus grands, et les possibilités, les meilleures. Au cours des cinq prochaines années, nous intégrerons nos objectifs de durabilité dans tous les aspects de notre mode de planification, de construction et d'exploitation d'un système de transport durable. Cette démarche sera mise en œuvre en nous assurant d'avoir en place les effectifs, les systèmes et les systèmes de gestion du rendement dont nous avons besoin pour mesurer et obtenir le succès.

Aperçu des objectifs et de la mise en œuvre de la stratégie en matière de durabilité

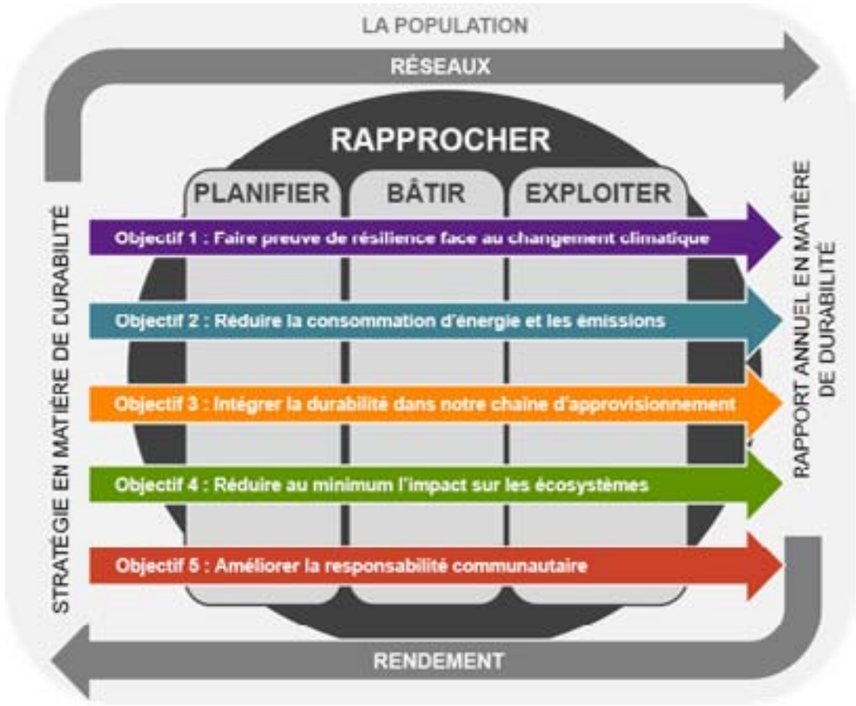

OBJECTIF 1 : FAIRE PREUVE DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous accélèrerons et intensifierons nos efforts pour mettre en œuvre un programme de résilience et d'adaptation face au changement climatique afin d'en gérer et d'en atténuer les risques.

Le changement climatique continue de poser un défi complexe pour la région et les exploitants de services de transport en commun. L'Ontario a l'intention de lancer son plan pour s'adapter au changement climatique et faire preuve d'une plus grande résilience d'ici 2017, tel que mentionné dans le *Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario (2016-2020)*. Nous reconnaissons l'importance de comprendre nos risques et vulnérabilités face aux effets du changement climatique, tels que les températures extrêmes, les vagues de chaleur, les précipitations, les inondations, les vents forts, la pluie verglaçante, la neige et la sécheresse. Nous cherchons à répondre au besoin de gérer et d'atténuer ces risques en construisant nos infrastructures physiques et en exploitant notre réseau de transport en commun d'une manière qui est adaptative et résiliente face aux conditions météorologiques futures. Pour Metrolinx, devenir plus résilient signifie prendre des mesures maintenant pour protéger et sécuriser les gens et les communautés touchés par nos biens et nos services, ainsi que les biens et les services eux-mêmes.

COMMENT NOUS MESURERONS LE SUCCÈS

Les actions et les mesures suivantes ont été élaborées afin que nous soyons tenus de rendre compte de nos engagements :

1.1 Préparer une version définitive du plan d'adaptation au changement climatique d'entreprise. Il comprend des stratégies visant à s'assurer que les immobilisations conçues, construites et livrées par Metrolinx font preuve de résilience face aux impacts du changement climatique.

- Réalisation : d'ici la fin de 2017
- Mesure : achevé/inachevé

1.2 Élaborer des exigences relatives à la résilience face au changement climatique à l'aide de normes techniques, de manuels, de lignes directrices, d'ententes pour des projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement[8] et de spécifications des extrants de projet.

- Réalisation : d'ici la fin de 2018
- Mesure : achevé/inachevé

NOTRE VISION DU SUCCÈS POUR 2020

Nos efforts continus pour évaluer la probabilité et l'importance des risques liés au climat nous permettent d'acquérir des connaissances qui aident à l'élaboration et au maintien d'évaluations de notre vulnérabilité face au climat, et à la mise en œuvre de plans d'action qui ont contribué à réduire au minimum les pertes et les risques pour notre organisme et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Les événements météorologiques explosifs et extrêmes causés par le changement climatique, y compris les vagues de chaleur prolongées, les pluies diluviennes et les tempêtes de verglas, sont plus fréquents. Ces événements constituent une menace pour nos communautés et notre économie, car ils ont des répercussions sur l'intégrité des infrastructures municipales, régionales et commerciales. En exécutant la *stratégie en matière de durabilité*, nous serons toujours en mesure de faire des investissements et de prendre des décisions au moment opportun et de façon éclairée, qui vont au-delà des besoins immédiats afin de protéger nos infrastructures, et ceux qui dépendent de ces infrastructures, contre les impacts du changement climatique. En conséquence, nous gérons les incertitudes liées au changement climatique avec des solutions robustes qui sont efficaces et efficientes dans le contexte de plusieurs scénarios de changement climatique. En outre, nos infrastructures ont la capacité de transporter les gens rapidement et d'offrir un soutien crucial durant une période d'urgence.

[8]**Diversification des modes de financement et d'approvisionnement** : utilisation du secteur privé pour concevoir, financer et/ou construire des infrastructures tout en s'assurant que les projets demeurent sous contrôle public.

OBJECTIF 2 : RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS

Nous adopterons des processus, des programmes et des technologies qui nous permettent de suivre, de surveiller et de réduire notre consommation d'énergie ainsi que nos émissions atmosphériques et de carbone.

Le transport en commun est une partie vitale de la solution visant à réduire au minimum et à atténuer notre impact sur l'environnement. Il représente une option de déplacement plus propre pour les navetteurs en réduisant les émissions de carbone, en améliorant la qualité de l'air et en contribuant à la santé de l'écosystème tout en détournant les navetteurs des modes de transport plus congestionnés et polluants tels que les véhicules à occupant unique. Parallèlement à nos efforts pour accroître l'accès au transport public, il faut nous assurer que nos locomotives, nos autobus et nos activités dans les gares ou stations réduisent au minimum leur consommation d'énergie et leurs émissions.

Le service régional express GO (SRE GO) est un projet de 13,5 milliards de dollars qui permettra d'offrir un service bidirectionnel toute la journée et d'électrifier les secteurs importants de notre réseau ferroviaire. Par conséquent, le nombre de passagers devrait doubler d'ici 2025. Avec l'augmentation des niveaux de service, l'électrification jouera un rôle important dans la réduction de notre consommation d'énergie et de nos émissions. Cependant, comme ces réductions ne seront pas atteintes avant 2020, elles ne sont pas représentées ci-dessous.

COMMENT NOUS MESURERONS LE SUCCÈS

Les actions et les mesures suivantes ont été élaborées afin que nous soyons tenus de rendre compte de nos engagements :

2.1 Réduire la consommation d'énergie.

Améliorer le rendement énergétique des bâtiments en dépassant de 18 % la valeur minimale précisée dans le Code national de l'énergie pour les bâtiments (2011)[9] dans les installations exploitées par Metrolinx.

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Élaborer un protocole de remise en service et de surveillance des systèmes énergétiques pour toutes les installations de maintenance de GO Transit.

- Réalisation : d'ici 2018
- Mesure : achevé/inachevé

Offrir des mesures incitatives pour réduire la consommation d'énergie dans les demandes de propositions concernant les projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement. Cette démarche sera intégrée dans l'échéancier 3 de la demande de propositions, « Réponses à la demande de propositions concernant les aspects techniques, financiers, l'abordabilité, la portée, et le format de soumission ».

- Réalisation : d'ici 2015 (réalisé)
- Mesure : achevé/inachevé

Réduction de 15 % de la consommation de carburant par siège-km payant (km) (d'après une valeur de référence de 2012).

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

2.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Réduction de 15 % des émissions de GES de sources mobiles par siège-km payant (d'après une valeur de référence de 2012).

[9] **Code national de l'énergie pour les bâtiments** : établit les exigences canadiennes pour la conception et la construction de bâtiments plus éconergétiques.

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Encourager la prise en considération d'occasions d'intégrer des sources d'énergie renouvelable dans la conception des nouvelles gares et installations de maintenance de trains et d'autobus afin de réduire les émissions de GES.

- Réalisation : d'ici la fin de 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Songer à ajouter une cible quantitative liée à la réduction des émissions de GES dans les ententes sur les projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement.

- Réalisation : d'ici la fin de 2018
- Mesure : achevé/inachevé

Élaborer des réductions uniformes en pourcentage du temps de fonctionnement au ralenti des véhicules payants par litre par kilomètre par année (L/km/année).

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Élaborer un plan de mise en œuvre visant à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques aux gares GO, selon le mandat du *Plan d'action contre le changement climatique de l'Ontario (2016-2020)*.

- Réalisation : les résultats pour les rapports d'étape sur la durabilité doivent être prêts au cours du présent cycle de production de rapports sur la stratégie en matière de durabilité, ce qui pourrait être en 2018 au plus tôt, et en 2020 au plus tard.
- Mesure : achevé/inachevé

2.3 Réduire les principaux contaminants atmosphériques (PCA)[10].

Atteindre une réduction de 20 % de la totalité des PCA par siège-km payant.

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

[10] **Principaux contaminants atmosphériques :** gaz atmosphériques qui causent une mauvaise qualité de l'air, le smog et la pluie acide, y compris SO_x et NOx.

NOTRE VISION DU SUCCÈS POUR 2020

Avec un œil sur notre consommation d'énergie et sur la façon dont elle influence notre profil d'émissions atmosphériques et de carbone, nous visons la reconnaissance à titre de chef de file et de bâtisseur de capacité dans la période de transition vers un avenir sobre en carbone. Nous mesurerons nos émissions de GES et nous en ferons le suivi, et nous réaliserons des réductions et des gains en efficacité par nos choix de systèmes et de sources énergétiques et en favorisant une culture de consommation éconergétique. En investissant dans de nouvelles technologies, des carburants à faible teneur en carbone, et en devenant les champions de l'efficacité énergétique dans l'environnement bâti, les émissions atmosphériques et de carbone de nos activités diminueront de façon mesurable. Nous progressons vers l'électrification du SRE GO, et nous commencerons à mesurer son impact sur la consommation d'énergie et son efficacité au cours des années à venir. Nos choix ont stimulé de nouvelles entreprises et technologies novatrices et encouragé l'utilisation d'énergies renouvelables et d'énergies de rechange, tout en permettant d'atténuer la volatilité des coûts énergétiques et de réduire les risques pour la santé à l'échelle locale de la pollution atmosphérique.

OBJECTIF 3 : INTÉGRER LA DURABILITÉ DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Réduire au minimum l'impact associé à l'utilisation, à l'extraction, au traitement, au transport, à la maintenance et à l'élimination de matériaux.

Metrolinx s'est engagée dans la plus grande initiative d'expansion de service et d'infrastructure de transport en Amérique du Nord : le SRE GO. Ainsi, Metrolinx a une capacité et une responsabilité uniques dans le déploiement de capitaux et de fonds d'exploitation de façon à pouvoir assurer la durabilité continue d'un système de transport, en tenant compte des coûts de cycle de vie de cette expansion massive. L'établissement de processus, d'approches et de critères pour évaluer nos contrats et nos achats sous l'aspect de la durabilité signifie que nous évaluerons l'impact du cycle de vie[11] et les coûts des matériaux et des ressources en prenant des décisions au sujet des capitaux et de l'exploitation.

[11] **Impact du cycle de vie** : tient compte des impacts environnementaux des matériaux et des ressources durant leur cycle de vie complet, allant de l'extraction, de la fabrication, de l'emballage, du transport, de la distribution et de l'exploitation jusqu'à l'élimination. Les impacts environnementaux prennent en considération tant les apports (énergie, eau, ressources, etc.) que les produits (polluants de l'air et de l'eau, aménagement du territoire, etc.).

COMMENT NOUS MESURERONS LE SUCCÈS

Les actions et les mesures suivantes ont été élaborées afin que nous soyons tenus de rendre compte de nos engagements :

3.1 Établir un cadre de durabilité viable pour les matériaux de construction et les pratiques d'approvisionnement durables.

Adopter ou élaborer un cadre de durabilité qui peut être appliqué à toutes les infrastructures de transport en commun dans le réseau de Metrolinx. Évaluer la faisabilité de l'adoption du cadre ENVISION[MC12] à des fins d'utilisation avec les catégories de l'infrastructure du transport en commun de Metrolinx.

- Réalisation : d'ici 2018 ou plus tôt
- Mesure : achevé/inachevé

Inclure une prise en considération de l'impact du cycle de vie dans la sélection de matériaux.

- Réalisation : d'ici 2018
- Mesure : achevé/inachevé

3.2 Détourner les déchets des sites d'enfouissement.

Exiger que les fournisseurs présentent un plan de gestion des déchets.

- Réalisation : toutes les ententes de projet de construction d'infrastructures à partir de 2017
- Mesure : achevé/inachevé

Inclure des mesures incitatives dans les contrats d'approvisionnement de Metrolinx pour éviter les redevances de déversement en détournant les déchets.

- Réalisation : d'ici 2015 (réalisé)
- Mesure : achevé/inachevé

Indiquer les matériaux de construction, les composants et les sous-assemblages qui peuvent être recyclés à la fin de leur vie utile (par exemple, les traverses).

- Réalisation : Les demandes de propositions pour des services-conseils techniques débuteront en octobre 2016
- Mesure : achevé/inachevé

[12] **ENVISION[MC]** : cadre de planification, de conception, de construction et d'exploitation d'une infrastructure civile durable.

3.3 Détourner les déchets des activités d'exploitation.

80 % des installations exploitées par Metrolinx auront un plan et des objectifs de gestion de réacheminement des déchets.

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

3.4 Promouvoir le recours à une conception modulaire et adaptative[13] pour nos principaux projets d'immobilisations

Explorer les possibilités de conception adaptative qui facilitent le recyclage, la déconstruction[14] et/ou la réhabilitation de ces infrastructures.

- Réalisation : d'ici la fin de 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Durant la phase de conception de nouveaux projets, documenter et suivre toutes les possibilités repérées à des fins d'utilisation d'une conception modulaire et adaptative. Inclure un commentaire sur les avantages et les inconvénients de chaque possibilité repérée, ainsi qu'une justification à des fins d'acceptation ou de rejet. Partager les leçons apprises.

- Réalisation : présenter un rapport sur les résultats au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2020
- Mesure : achevé/inachevé

3.5 Intégrer des exigences en matière de durabilité dans les pratiques d'approvisionnement.

Élaborer un *Code de conduite pour les fournisseurs*, une *Politique d'approvisionnement durable*, et des exigences techniques précises dans les appels d'offres.

- Réalisation : d'ici 2018
- Mesure : achevé/inachevé

[13] **Conception modulaire et adaptative** : principes de conception où les composants et les espaces sont construits, souvent hors site, comme modules individuels et distincts, qui reflètent l'intention de conception générale lorsqu'ils sont assemblés. Les espaces sont établis pour répondre à des besoins actuels et futurs avec une souplesse permettant le fonctionnement dans le cadre de plusieurs utilisations.

[14] **Déconstruction** : démontage d'éléments d'un environnement bâti qui hiérarchise la réutilisation et le recyclage des composants et des matériaux d'un bâtiment.

NOTRE VISION DU SUCCÈS POUR 2020

Dans le cadre de notre engagement à améliorer la prospérité, la durabilité et la qualité de vie, nous tirerons profit de notre capacité d'approvisionnement pour diriger et influencer la croissance du marché des pratiques opérationnelles, des produits et des services plus durables, et sa demande. Cette démarche soutiendra l'objectif général de Metrolinx, qui est d'offrir un service de transport durable à long terme dans la RGTH. À l'avenir, nous évaluerons les impacts durant le cycle de vie pour obtenir un aperçu robuste et holistique de l'impact des matériaux, qui servira à prendre des décisions éclairées. Nous fournirons une meilleure valeur pour nos investissements. Nous tiendrons compte de l'impact complet des coûts de nos biens dans les considérations relatives à l'approvisionnement pour assurer la durabilité à long terme des investissements financiers.

Notre encouragement à utiliser des solutions écologiques, responsables sur le plan social et réalisables économiquement a permis d'améliorer la collaboration avec notre réseau de fournisseurs partout dans la chaîne de valeurs. On observe une participation accrue des fournisseurs locaux ainsi que leur acceptation dans le contexte des possibilités d'innovation, d'une amélioration du produit et de l'efficacité des processus. Ces possibilités offrent un avantage concurrentiel positif pour la RGTH et aident à attirer des investissements et une main-d'œuvre qualifiée. D'ici 2020, notre politique d'approvisionnement durable et ses pratiques démontreront notre diligence raisonnable pour réduire le risque et la responsabilité ainsi que les coûts de sécurité et de santé, et pour améliorer la santé des employés et de la communauté grâce à de l'air, de la terre et de l'eau plus propres.

OBJECTIF 4 : RÉDUIRE AU MINIMUM L'IMPACT SUR LES ÉCOSYSTÈMES

Tenir compte de l'impact des infrastructures et des services sur les écosystèmes et les services des écosystèmes[15] et s'efforcer dans toute la mesure du possible de les gérer, de les préserver ou de les protéger.

Nos infrastructures et nos services peuvent avoir des impacts directs et indirects sur les habitats, les espèces et les écoservices, tels que la purification de l'eau douce, la régulation climatique et la biodiversité. En cherchant à étendre notre réseau de transport afin de répondre aux besoins de la RGTH, nous souhaitons le faire en comprenant l'effet que nous exerçons sur les systèmes naturels afin de nous assurer d'éviter tout impact, ou de prendre les moyens nécessaires pour l'atténuer. Lorsque c'est possible, nous chercherons aussi des occasions d'interagir avec les systèmes naturels d'une façon synergique et positive, par exemple en aidant les chercheurs à rétablir les habitats du monarque en fournissant l'accès à nos corridors ferroviaires pour la plantation d'asclépiade, et d'autres efforts de conservation.

[15] **Écoservices** : avantages que les gens obtiennent des écosystèmes. Ils incluent les services d'approvisionnement tels que les aliments et l'eau, les services de réglementation, tels que la protection contre les inondations et la lutte contre les maladies, et les services de soutien, tels que le cycle de nutriments qui maintient les conditions favorables à la vie sur la Terre.

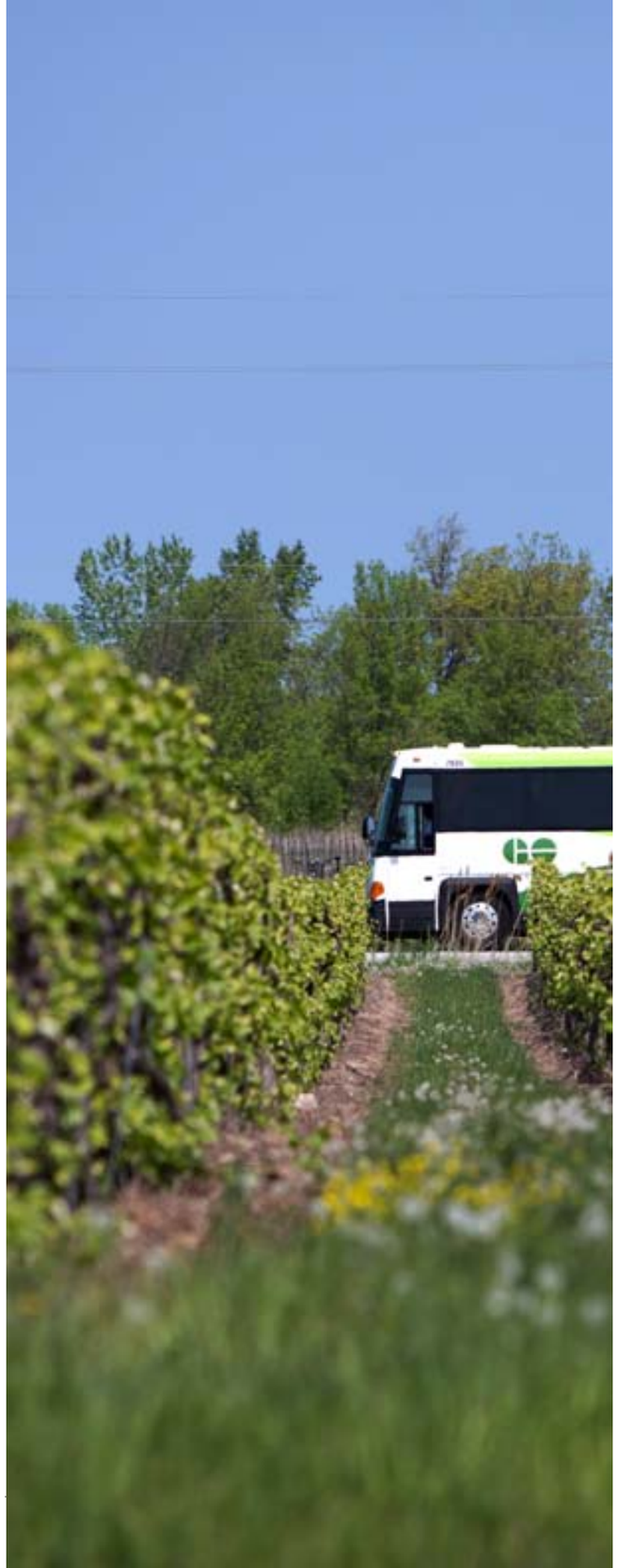

COMMENT NOUS MESURERONS LE SUCCÈS

Les actions et les mesures suivantes ont été élaborées afin que nous soyons tenus de rendre compte de nos engagements :

4.1 Réduire au minimum l'impact des infrastructures nouvelles et existantes sur les écosystèmes, et examiner des moyens d'améliorer la santé de ces derniers (c.-à-d., les espèces, l'habitat, la diversité).

Intégrer des exigences aux pratiques d'approvisionnement de Metrolinx afin de gérer et d'atténuer les impacts des infrastructures nouvelles et existantes sur les écosystèmes.

- Réalisation : présenter un rapport sur les résultats au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Repérer et mettre en œuvre des occasions de soutenir et d'améliorer les efforts de conservation de la biodiversité afin de répondre aux exigences des lois et des lignes directrices applicables, ou de les dépasser.

- Réalisation : produire un rapport sur les résultats d'ici la fin de 2020
- Mesure : achevé/inachevé

Repérer des occasions d'améliorer les écosystèmes pour répondre aux exigences des lois et des lignes directrices applicables, ou les dépasser. Ceci comprend, sans s'y limiter, la prise en considération d'espèces indigènes et d'espèces responsables de la pollinisation.

- Réalisation : produire un rapport sur les résultats d'ici la fin de 2020
- Mesure : achevé/inachevé

4.2 Réduire au minimum et gérer l'utilisation du sel et d'autres produits chimiques dispersés dans l'environnement au cours d'activités d'exploitation.

Mettre en œuvre une stratégie de gestion du sel, mesurer l'impact et évaluer les solutions de rechange au besoin.

- Réalisation : d'ici 2018
- Mesure : achevé/inachevé

NOTRE VISION DU SUCCÈS POUR 2020

Notre approche de détermination, de gestion et d'atténuation des impacts de nos infrastructures et services sur les habitats naturels, les espèces et les écoservices, sera une solution de pointe dans l'industrie et considérée par d'autres comme un exemple de pratique exemplaire. Nous travaillons étroitement avec la province, les offices de protection de la nature et d'autres organismes afin de nous assurer que notre gestion de l'eau et nos stratégies visant à atténuer les impacts du changement climatique sont pratiques, robustes et fondées sur des données probantes. Nous collaborons avec des chercheurs, des industries, des organismes gouvernementaux et des ONG pour repérer, élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui soutiennent et améliorent nos systèmes naturels si possible. Cette démarche inclut des programmes qui traitent d'aspects de planification, de construction et d'exploitation de notre système de transport régional.

OBJECTIF 5 : ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ COMMUNAUTAIRE

Nous tirerons profit de notre investissement considérable dans la RGTH afin de créer un héritage durable pour nos communautés et de travailler étroitement avec elles afin de produire une valeur sociale et économique.

Les avantages et les défis associés à la création et à l'exploitation d'un réseau de transport public touchent tout le monde : les passagers, les résidents, les entreprises, les étudiants, les personnes âgées, les personnes ayant une incapacité, et bien d'autres. Selon les recherches, un investissement efficace dans les infrastructures mène à la création d'emplois, augmente le rendement des entreprises locales, et réduit tant les coûts des ménages que les coûts sociaux. Metrolinx a l'obligation ainsi qu'une occasion de profiter de son investissement considérable dans la RGTH pour créer un héritage durable à l'intention des communautés grâce à des programmes qui mettent l'accent sur des questions clés telles que l'emploi et la formation, la santé mentale et le développement économique local.

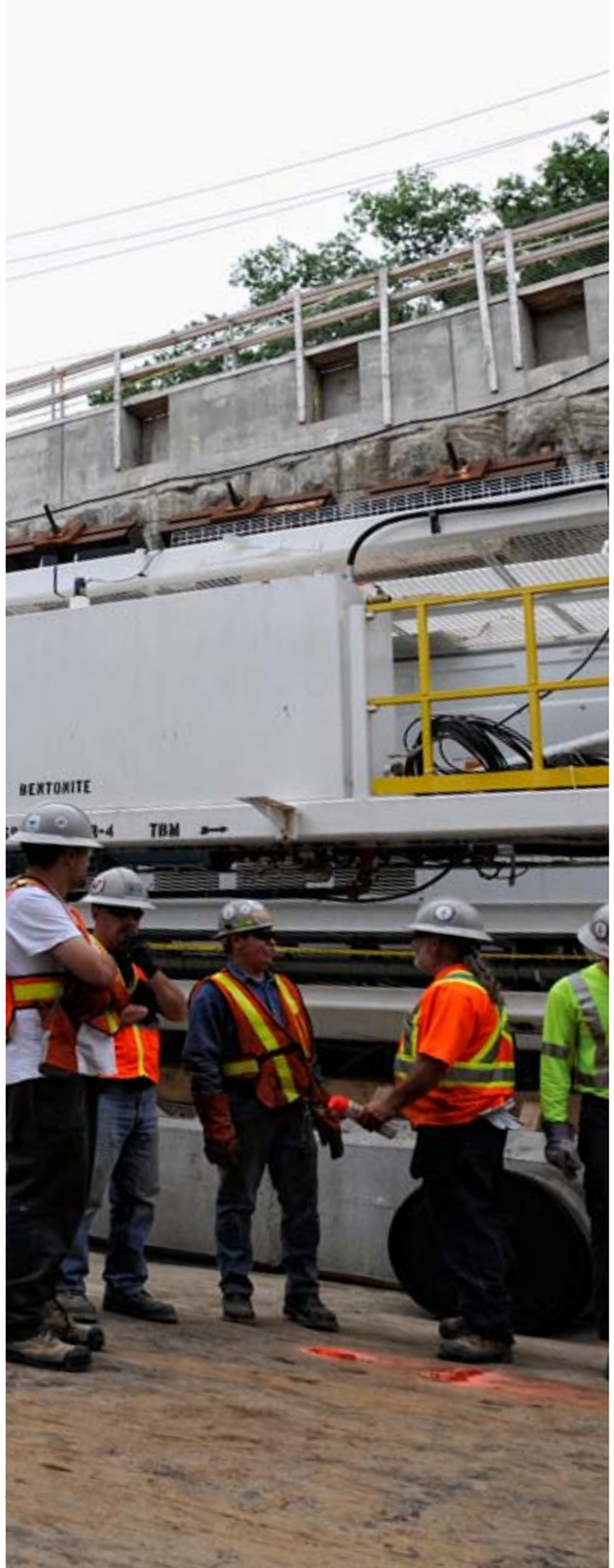

COMMENT NOUS MESURERONS LE SUCCÈS

Les actions et les mesures suivantes ont été élaborées afin que nous soyons tenus de rendre compte de nos engagements :

5.1 Réduire au minimum les impacts sur les communautés.

Réduire au minimum ou éliminer la pollution lumineuse des gares GO et des installations de maintenance sans compromettre la sûreté et la sécurité. Adopter cette approche en tant qu'exigence obligatoire de LEED.

- Réalisation : l'inclure dans les appels d'offres pour les projets applicables à partir d'avril 2017
- Mesure : achevé/inachevé

Élaborer et mettre en œuvre une approche complète de réduction du bruit partout dans le réseau Metrolinx. Cette démarche inclut un plan qui guiderait Metrolinx vers une amélioration de sa capacité de prévoir et de gérer les problèmes associés au bruit, et de les régler.

- Réalisation : d'ici 2019
- Mesure : achevé/inachevé

5.2 Inviter les résidents à participer à la conception et à la construction de la nouvelle infrastructure.

Élaborer une charte communautaire.

- Réalisation : d'ici la fin de 2017
- Mesure : achevé/inachevé

5.3 Soutenir le perfectionnement de la main-d'œuvre locale, y compris les partenariats, afin d'augmenter l'offre de compétences et de métiers.

Élaborer et mettre en œuvre des dispositions en matière d'avantages communautaires dans tous les principaux projets d'immobilisations.

- Réalisation : début dès la fin de 2016
- Mesure : achevé/inachevé

5.4 Bâtir des partenariats afin d'augmenter l'offre de compétences et de métiers clés.

- Réalisation : d'ici 2020
- Mesure : achevé/inachevé

5.5 Élaborer et soutenir des programmes éducatifs, et y participer, afin d'acquérir des connaissances, des capacités technologiques et des compétences qui permettent de faire avancer la durabilité et l'innovation, dans le cadre du mandat de Metrolinx.

Élaborer le plan de mise en œuvre et en commencer l'exécution.

- Réalisation : rapport sur les résultats au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2020
- Mesure : achevé/inachevé

5.6 Créer une plateforme en ligne pour obtenir les commentaires et les suggestions du public au sujet de nos projets.

Mesurer la participation et l'efficacité.

- Réalisation : d'ici 2016
- Mesure : achevé/inachevé

NOTRE VISION DU SUCCÈS POUR 2020

En tant que principal développeur et exploitant des infrastructures de transport dans la RGTH, nous chercherons à obtenir la participation des communautés touchées par l'exploitation de nos services ainsi que les activités de construction d'infrastructures élargies ou nouvelles. Nous sommes un partenaire communautaire reconnu pour ses efforts en vue d'intégrer une protection à valeur sociale et économique ainsi qu'une pensée créative dans les phases de conception, de planification, de construction et d'exploitation de tous les projets. Cette démarche nous a permis d'offrir de services et d'exploiter notre entreprise de façon à renforcer les communautés dans lesquelles nous fonctionnons et à réduire au minimum les perturbations. Même si nous avons réalisé des progrès significatifs grâce à des initiatives et des projets individuels, nous avons des objectifs d'entreprise clairs d'intégrer ces programmes à nos activités quotidiennes d'exploitation. Nous concrétisons notre désir de promouvoir l'emploi et la formation au sein des communautés qui en ont besoin, d'être proactif et réactif à l'égard de nos communautés, et de soutenir le développement économique local. Ces objectifs forment le fondement de notre *charte communautaire*. À l'avenir, nous jouerons un plus grand rôle dans la structuration de l'état physique, psychologique et socio-économique des communautés partout dans la RGTH, et de ceux touchés par nos projets, activités et services d'infrastructure. Nos actions auront un succès mesurable en termes de réponse aux besoins de nos communautés.

NOTRE APPROCHE

Lier la durabilité à tous les aspects de notre entreprise constituera une partie intégrale de notre approche lorsque nous mettrons en œuvre la *stratégie en matière de durabilité*. L'atteinte de nos objectifs de durabilité sera aussi tributaire de notre capacité à intégrer la durabilité au processus décisionnel, de soutenir les effectifs, de mettre en œuvre les systèmes et de mieux réaliser notre mandat.

EFFECTIFS

Devenir chef de file dans le monde de demain exigera les connaissances, les compétences et les perspectives nécessaires pour faire avancer la durabilité et l'innovation. Offrir à notre main-d'œuvre la possibilité d'acquérir ces attributs nous permettra de répondre aux défis connus et encore inconnus d'un environnement en constante évolution. Grâce à notre stratégie liée au personnel et à notre stratégie de diversité et d'inclusion, nous nous penchons sur des questions importantes, comme la façon d'attirer et de retenir une main-d'œuvre talentueuse, diversifiée et inclusive, et nous promouvons la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés. Étant donné la taille, l'échelle et la portée de notre mandat, nous devons établir la main-d'œuvre future de notre région pour répondre aux besoins de cet investissement sans précédent. C'est pourquoi nous demeurons engagés à encourager la croissance de notre main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain, à faire preuve de leadership en matière d'innovation et de collaboration, et à susciter un dialogue sur la durabilité et l'innovation.

À ces fins,

- nous établirons des partenariats pour accroître l'offre de compétences et de métiers clés;
- dans le cadre de notre mandat, nous procèderons à l'élaboration et au soutien de programmes éducatifs, et nous y participerons, afin d'acquérir les connaissances, la technologie et les compétences qui permettent de faire avancer la durabilité et l'innovation;
- nous créerons des forums à des fins de collaboration concernant des questions de mobilité, de durabilité et d'innovation.

SYSTÈMES

Associer la durabilité à tous les aspects de notre entreprise grâce à des politiques, des procédures, des outils de processus décisionnel et des systèmes fera partie intégrante de notre approche alors que nous mettons en œuvre *la stratégie en matière de durabilité*. Nous tiendrons compte de la durabilité dans les décisions sur l'approvisionnement et les achats ainsi que dans le cadre de notre programme de gestion des biens de l'entreprise (GBE)[16], du cadre d'analyse de rentabilité des options, et de notre système de gestion environnementale primé. Nous respecterons aussi les engagements que nous avons pris dans le contexte de notre *Charte des passagers de GO*[17], de notre *Charte du client PRESTO*[18], et de la *Stratégie de service à la clientèle de GO Transit*[19], du *Plan pluriannuel d'accessibilité*[20] et du *Plan de stationnement aux gares et d'accès aux gares de GO Transit*[21]. Nous continuerons donc d'élaborer et de mettre en œuvre notre programme de GBE, les systèmes de gestion environnementale et de la qualité, et un cadre robuste d'analyse de rentabilité des options.

[16] **Gestion des biens de l'entreprise** : gestion optimale du cycle de vie des biens physiques d'un organisme. Elle porte sur des sujets comme la conception, la construction, la mise en service, les activités, la maintenance et le démantèlement ou le remplacement d'une usine, d'un équipement et d'une installation.

[17] **Charte des passagers de GO** : série de cinq promesses que GO Transit a faites aux clients, soit de faire de notre mieux, d'être à l'heure, de prendre au sérieux leur sécurité, de les tenir au courant, de leur assurer un service en tout confort, et de les servir rapidement et avec courtoisie.

[18] **Charte du client PRESTO** : donne un aperçu des engagements envers les clients de PRESTO de chaque employé afin d'offrir une meilleure expérience client.

[19] **Stratégie de service à la clientèle de GO Transit** : donne un aperçu des priorités stratégiques de GO Transit pour 2016-2019 qui aideront GO Transit à conserver son statut de service de transport en commun régional axé sur le client tout en s'intégrant au service partout dans la RGTH dans le cadre des initiatives du Plan de transport régional (PTR) et du Service régional express (SRE).

[20] **Plan pluriannuel d'accessibilité de Metrolinx** : politique en matière d'accessibilité de Metrolinx visant à appliquer la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

[21] **Plan de stationnement aux gares et d'accès aux gares de GO Transit** : présente le plan visant à améliorer l'expérience du client, à soutenir la croissance de l'achalandage, à gérer la demande de nouveau stationnement, à appuyer l'aménagement axé sur le transport en commun, à promouvoir la rentabilité et à harmoniser davantage la politique.

RENDEMENT

La confiance entre les organismes et la population renforce le permis social d'exploitation, une entente non écrite conclue entre les communautés et les organismes, qui autorise ces derniers à exercer leurs activités. En outre, des relations étroites, des partenariats spéciaux et des clients engagés résultent de la confiance gagnée lorsque chacun est tenu de rendre compte. En cherchant à atteindre nos objectifs de durabilité, nous nous sommes engagés à mesurer et à surveiller notre rendement en matière de durabilité, et à en rendre compte dans des rapports, ainsi qu'à amorcer un dialogue constructif avec nos intervenants au sujet de nos défis, de nos possibilités et de nos progrès collectifs. En conséquence, nous ferons le suivi de notre rendement en matière de durabilité et nous produirons un rapport annuel des résultats; nous examinerons et nous mettrons à jour régulièrement nos engagements à l'égard de la durabilité; et nous chercherons à obtenir une certification par un tiers de notre rendement en matière de durabilité.

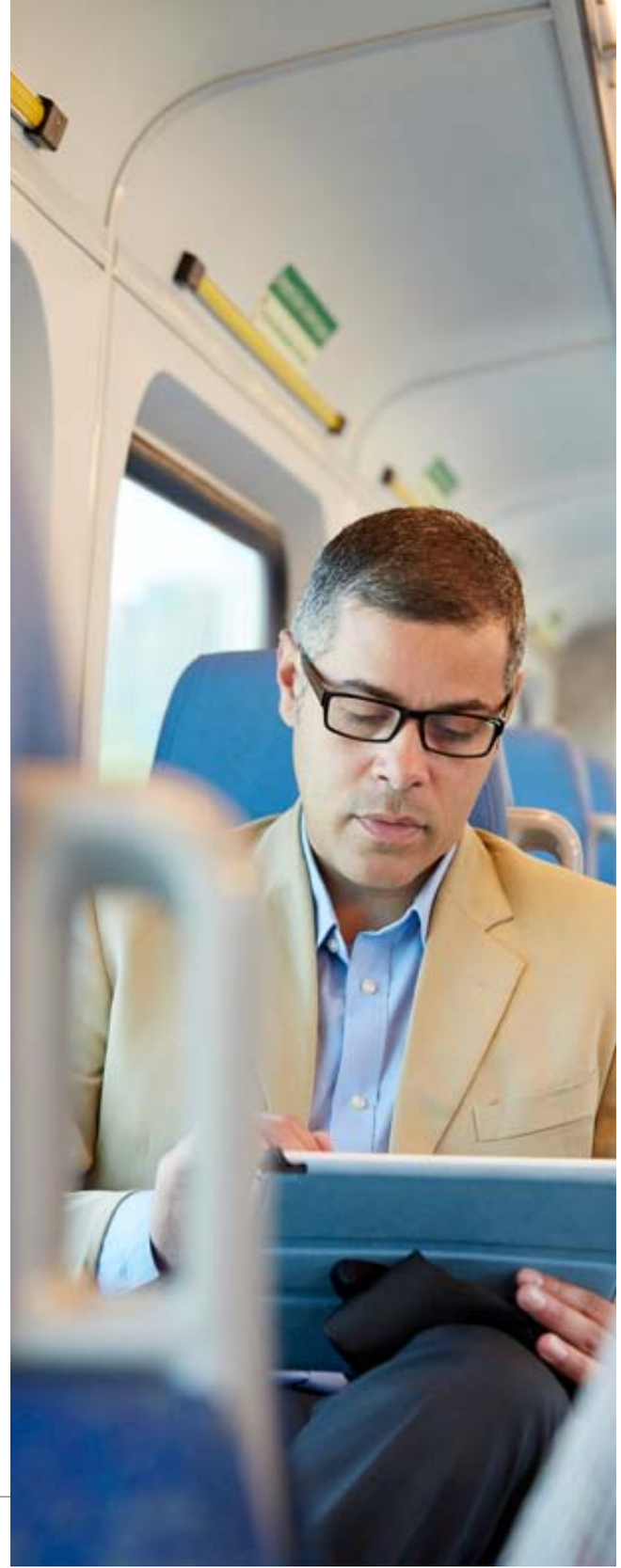

NOTRE CARTE POINTAGE EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Afin de mesurer et d'évaluer notre progression vers la réalisation de nos objectifs en matière de durabilité, et de produire un rapport à cet effet, nous mesurerons nos progrès, nous en ferons le suivi et nous produirons un rapport annuel à ce sujet en utilisant la carte de pointage suivante.

Objectif 1 : Faire preuve de résilience face au changement climatique

Action	Mesure
1.1 Préparer une version définitive du plan d'adaptation au changement climatique d'entreprise. Il comprend des stratégies visant à s'assurer que les immobilisations conçues, construites et livrées par Metrolinx font preuve de résilience face aux impacts du changement climatique.	▪ Réalisé d'ici la fin de 2017.
1.2 Élaborer des exigences relatives à la résilience face au changement climatique à des fins d'inclusion dans des normes techniques, des manuels, des lignes directrices, des ententes au sujet de projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement, et des documents de spécification des extrants de projet.	▪ Réalisé d'ici la fin de 2018.

Objectif 2 : Réduire la consommation d'énergie et les émissions

Action	Mesure
2.1 Réduire la consommation d'énergie.	▪ Améliorer le rendement énergétique des bâtiments en dépassant de 18 % la valeur minimale précisée dans le *Code national de l'énergie pour les bâtiments (2011)* dans les installations exploitées par Metrolinx d'ici 2020. ▪ Élaborer un protocole de remise en service et de surveillance des systèmes énergétiques pour toutes les installations de maintenance de GO Transit d'ici 2018. ▪ Offrir des mesures incitatives pour la réduction de la consommation d'énergie dans la demande de propositions visant les projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement. Cette démarche sera intégrée dans l'échéancier 3 de la demande de propositions, « Réponses à la demande de propositions concernant les aspects techniques, financiers, l'abordabilité, la portée, et le format de soumission » d'ici 2015. (Réalisé) ▪ Réduction de 15 % de la consommation de carburant de sources mobiles par siège-km payant d'ici 2020 (d'après une valeur de référence de 2012).
2.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).	▪ Réduction de 15 % des émissions de GES de sources mobiles par siège-km payant d'ici 2020 (d'après une valeur de référence de 2012) ▪ Encourager la prise en considération d'occasions d'intégrer des sources d'énergie renouvelable dans la conception des nouvelles gares et installations de maintenance de trains et d'autobus afin de réduire les émissions de GES d'ici la fin de 2020. ▪ Songer à ajouter une cible quantitative liée à la réduction des émissions de GES dans les ententes sur les projets de diversification des modes de financement et d'approvisionnement d'ici la fin de 2018. ▪ Élaborer des réductions uniformes en pourcentage du temps de fonctionnement au ralenti des véhicules payants par litre par kilomètre par année (L/km/année) d'ici à 2020. ▪ Élaborer un plan de mise en œuvre visant à installer des bornes de recharge pour des véhicules électriques dans les gares GO, selon le mandat du *Plan d'action contre le changement climatique (2016-2020)* de l'Ontario; les résultats pour les rapports d'étape sur la durabilité doivent être prêts au cours du présent cycle de production de rapports sur cette stratégie, ce qui pourrait être en 2018 au plus tôt, et en 2020 au plus tard.
2.3 Réduire les principaux contaminants atmosphériques (PCA).	▪ Atteindre une réduction de 20 % de la totalité des PCA par siège-km payant d'ici 2020.

Objectif 3 : Intégrer la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement

Action	Mesure
3.1 Établir un cadre de durabilité viable pour les matériaux de construction et les pratiques d'approvisionnement durables.	▪ Adopter ou élaborer un cadre de durabilité qui peut être appliqué à toutes les infrastructures de transport en commun dans le réseau de Metrolinx. Évaluer la faisabilité de l'adoption du cadre ENVISION[MC] à des fins d'utilisation avec les catégories de l'infrastructure du transport en commun de Metrolinx d'ici 2018 ou plus tôt. ▪ Inclure une prise en considération de l'impact du cycle de vie dans la sélection de matériaux d'ici 2018.
3.2 Détourner les déchets des sites d'enfouissement.	▪ Exiger que les fournisseurs présentent un plan de gestion des déchets avec toutes les ententes de projet de construction d'infrastructure signées à partir de 2017. ▪ Inclure des mesures incitatives dans les contrats d'approvisionnement de Metrolinx pour éviter les redevances de déversement en détournant les déchets d'ici 2015. (Réalisé) ▪ Indiquer les matériaux de construction, les composants et les sous-assemblages qui peuvent être recyclés à la fin de leur vie utile (par exemple, les traverses). Les demandes de propositions pour des services-conseils techniques débuteront en octobre 2016.
3.3 Détourner les déchets des activités d'exploitation.	▪ 80 % des installations exploitées par Metrolinx auront un plan et des objectifs de gestion de réacheminement des déchets d'ici 2020.
3.4 Promouvoir le recours à une conception modulaire et adaptative pour nos principaux projets d'immobilisations.	▪ Explorer les possibilités de conception adaptative qui facilitent le recyclage, la déconstruction et/ou la réhabilitation de ces infrastructures d'ici la fin de 2020. ▪ Durant la phase de conception de nouveaux projets, documenter et suivre toutes les possibilités repérées à des fins d'utilisation d'une conception modulaire et adaptative. Inclure un commentaire sur les avantages et les inconvénients de chaque possibilité repérée, ainsi qu'une justification à des fins d'acceptation ou de rejet. Partager les leçons apprises et présenter un rapport sur les résultats au plus tôt en 2018 et au plus tard d'ici la fin de 2020.
3.5 Intégrer les exigences en matière de durabilité dans les pratiques d'approvisionnement.	▪ Élaborer un *Code de conduite pour les fournisseurs, une Politique d'approvisionnement durable* et des exigences techniques précises dans les appels d'offres d'ici 2018.

Objectif 4 : Réduire au minimum l'impact sur les écosystèmes

Action	Mesure
4.1 Réduire au minimum l'impact des infrastructures nouvelles et existantes sur les écosystèmes, et examiner des moyens d'améliorer la santé de ces derniers (c.-à-d., les espèces, l'habitat, la diversité).	▪ Intégrer des exigences aux pratiques d'approvisionnement de Metrolinx afin de gérer et d'atténuer les impacts des infrastructures nouvelles et existantes sur les écosystèmes. Présenter un rapport sur les résultats au plus tôt en 2018 et au plus tard d'ici la fin de 2020. ▪ Repérer et mettre en œuvre des occasions de soutenir et d'améliorer les efforts de conservation de la biodiversité afin de répondre aux exigences des lois et des lignes directrices applicables, ou de les dépasser. Présenter un rapport sur les résultats d'ici la fin de 2020. ▪ Repérer des occasions d'améliorer les écosystèmes pour répondre aux exigences des lois et des lignes directrices applicables, ou les dépasser. Ceci comprend, sans s'y limiter, la prise en considération d'espèces indigènes et d'espèces responsables de la pollinisation. Présenter un rapport sur les résultats d'ici la fin de 2020.
4.2 Réduire au minimum et gérer l'utilisation du sel et d'autres produits chimiques dispersés dans l'environnement au cours d'activités d'exploitation.	▪ Mettre en œuvre une stratégie de gestion du sel, mesurer l'impact et évaluer les solutions de rechange au besoin d'ici 2018.

Objectif 5 : Accroître la responsabilité communautaire

Action	Mesure
5.1 Réduire au minimum les impacts sur les communautés.	▪ Réduire au minimum ou éliminer la pollution lumineuse des gares GO et des installations de maintenance sans compromettre la sûreté et la sécurité. Adopter cette approche en tant qu'exigence obligatoire de LEED et l'inclure dans les appels d'offres pour les projets applicables à partir d'avril 2017. ▪ Élaborer et mettre en œuvre une approche complète de réduction du bruit partout dans le réseau Metrolinx. Cette démarche inclut un plan qui guiderait Metrolinx vers une amélioration de sa capacité de prévoir et de gérer les problèmes associés au bruit, et de les régler d'ici 2019.
5.2 Inviter les résidents à participer à la conception et à la construction de la nouvelle infrastructure.	▪ Élaborer une charte communautaire d'ici la fin de 2017.
5.3 Soutenir le perfectionnement de la main-d'œuvre locale, y compris les partenariats, afin d'augmenter l'offre de compétences et de métiers.	▪ Élaborer et mettre en œuvre des dispositions en matière d'avantages communautaires dans tous les principaux projets d'immobilisations avec toutes les demandes de propositions terminées dès la fin de 2016.
5.4 Bâtir des partenariats afin d'augmenter l'offre de compétences et de métiers clés.	▪ Réalisé d'ici 2020.
5.5 Élaborer et soutenir des programmes éducatifs, et y participer, afin d'acquérir des connaissances, des capacités technologiques et des compétences qui permettent de faire avancer la durabilité et l'innovation, dans le cadre du mandat de Metrolinx.	▪ Élaborer le plan de mise en œuvre et en commencer l'exécution, dont les résultats peuvent faire l'objet d'un rapport au plus tôt en 2018 et au plus tard en 2020.
5.6 Créer une plateforme en ligne pour obtenir les commentaires et les suggestions du public au sujet de nos projets.	▪ Réalisé d'ici 2016.

CARTE POINTAGE EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Mesures du succès	Mesure
EFFECTIFS	
Créer des outils et des forums internes et externes à des fins de collaboration en matière de durabilité et d'innovation.	▪ Nombre et qualité des engagements
SYSTÈMES	
Élaborer et mettre en œuvre un système de gestion environnementale (SGE) pour GO Transit.	▪ Pourcentage d'installations GO Transit mettant en œuvre un SGE
S'efforcer d'obtenir la certification LEED Or pour toutes les nouvelles installations (c.-à-d. les gares GO, ainsi que les installations de maintenance, de remisage et d'entreposage), et continuer d'évaluer le mérite des crédits LEED qui s'appliquent à des conditions propres aux projets, et pour chaque type d'installation.	▪ Achevé/inachevé (nombre de certifications et de niveaux LEED)
Évaluer l'efficacité de la certification ENVISION[MC] pour les projets d'infrastructures publiques de Metrolinx.	▪ Achevé/inachevé
Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion des biens de l'entreprise (GBE).	▪ Achevé/inachevé
RENDEMENT	
Mesurer notre rendement annuellement et conserver une carte de pointage sur le rendement de la stratégie en matière de durabilité.	▪ Lancement public du rapport annuel sur la durabilité

RECUEILLIR VOS COMMENTAIRES

Notre *stratégie en matière de durabilité* a donné un aperçu de la manière dont Metrolinx répond de façon responsable aux besoins sociaux, protège l'environnement, respecte son engagement communautaire et soutient le bien-être économique de notre région. Nous ferons cela tout en nous efforçant de transformer la façon dont les gens se déplacent dans la RGTH.

Afin de continuer dans cette voie, nous comptons sur vous, nos intervenants clés, pour communiquer avec nous. Nous vous invitons à vous joindre à nous dans ce cheminement dynamique en adressant votre rétroaction et vos commentaires à sustainability@metrolinx.com.

Stratégie de Metrolinx en matière de durabilité (2015-2020)

www.metrolinx.com/sustainability

sustainability@metrolinx.com

97 Front Street West,
Toronto, Ontario
M5J 1E6

METROLINX
Une agence du gouvernement de l'Ontario